
Résolution CM/ResDip(2021)1 sur le renouvellement du Diplôme européen des espaces protégés octroyé à la Réserve naturelle De Oostvaardersplassen (Pays-Bas)

*(adoptée par le Comité des Ministres le 7 juillet 2021,
lors de la 1409^e réunion des Délégués des Ministres)*

Le Comité des Ministres, en vertu de l'article 15.a du Statut du Conseil de l'Europe,

Vu la Résolution Res(65)6 instituant le Diplôme européen pour certains paysages, réserves et monuments naturels protégés, telle qu'amendée par la Résolution CM/ResDip(2008)1 concernant le règlement révisé du Diplôme européen des espaces protégés ;

Eu égard à la Résolution Res(99)18 concernant l'octroi du Diplôme européen à la Réserve naturelle De Oostvaardersplassen (Pays-Bas) ;

Eu égard à la Résolution CM/ResDip(2009)6 sur le renouvellement du Diplôme européen des espaces protégés octroyé à la Réserve naturelle De Oostvaardersplassen (Pays-Bas) ;

Considérant le rapport de l'expert présenté à la réunion du Groupe de spécialistes du Diplôme européen des espaces protégés les 5 et 6 mars 2019, et les discussions lors des réunions ultérieures du Groupe de spécialistes les 18 et 19 mars 2020 et 24 février 2021 ;

Vu les propositions du Comité permanent de la Convention de Berne ;

Rappelant que la possession du Diplôme européen suppose de maintenir la zone en tant que zone d'intérêt européen exceptionnel, de poursuivre la gestion exemplaire et de se conformer aux dispositions de la Résolution CM/ResDip(2008)1, et notamment de respecter les obligations de rapports annuels et de visibilité appropriée donnée au Diplôme européen ;

Renouvelle jusqu'au 9 septembre 2029 le Diplôme européen des espaces protégés octroyé à la Réserve naturelle De Oostvaardersplassen ;

Assortit ce renouvellement de la condition suivante :

le développement et l'exploitation de l'aéroport de Lelystad ne devraient compromettre aucun des objectifs de Natura 2000, ni la qualité de la Réserve naturelle De Oostvaardersplassen ;

Assortit le renouvellement des neuf recommandations suivantes :

1. surveiller de près l'impact d'une intensification du trafic aérien de l'aéroport de Lelystad sur les oiseaux, la réalisation des objectifs Natura 2000, l'attractivité pour les loisirs et la tranquillité en général de la zone centrale et des zones tampons de la Réserve naturelle De Oostvaardersplassen ;
2. préserver l'intérêt européen et la gestion exemplaire de la Réserve naturelle De Oostvaardersplassen grâce à une gestion adaptée de la dynamique de l'eau et des grands herbivores, et au régime de pâturage afin d'atteindre les objectifs de gestion de Natura 2000 ;
3. envisager encore une extension de la réserve en créant un vaste couloir vers Horsterwold, afin de favoriser la dynamique naturelle des populations et la gestion de l'écosystème ;

4. maintenir et renforcer la coopération entre les autorités de gestion, les communes avoisinantes et la province afin de limiter l'impact sur la Réserve naturelle De Oostvaardersplassen lors des réexamens des plans d'urbanisme et de zonage, et de garantir des zones tampons appropriées autour de la zone centrale de la Réserve naturelle De Oostvaardersplassen ;
5. en collaboration avec les parties prenantes à tous les niveaux (représentants des autorités locales et régionales, des autorités de gestion, des chercheurs, des organisations non gouvernementales et des associations de la société civile), élaborer un mécanisme transparent et consensuel pour contrôler les populations de grands mammifères herbivores ; continuer à sensibiliser et à informer le grand public des objectifs d'un tel mécanisme, de ses retombées directes sur le bien-être animal et de son impact à long terme sur la diversité biologique de la Réserve naturelle De Oostvaardersplassen ;
6. à la suite de l'intégration des secteurs périphériques – Hollandse Hout, Oostvaardersveld, Kotterbos et Oostvaardersbos – à la Réserve naturelle De Oostvaardersplassen, finaliser leurs plans de gestion et veiller à leur cohérence avec la gestion de la zone centrale de la Réserve naturelle De Oostvaardersplassen ;
7. surveiller l'augmentation et l'impact du nombre de visiteurs afin de pallier les conséquences négatives sur l'attractivité pour les loisirs et les valeurs naturelles de la Réserve naturelle De Oostvaardersplassen ; prendre des mesures correctives si les résultats de la surveillance révèlent des nuisances pour les valeurs intrinsèques de la Réserve naturelle De Oostvaardersplassen ;
8. poursuivre la réflexion sur la création du Parc national Nieuw Land englobant la Réserve naturelle De Oostvaardersplassen et envisager de demander le Diplôme européen pour ce parc national ;
9. donner plus de visibilité au logo du Diplôme européen et sensibiliser aux buts et objectifs de ce diplôme sur le site internet de la Réserve naturelle De Oostvaardersplassen et via les réseaux sociaux, des dépliants, des brochures et des panneaux d'information dans les centres d'accueil des visiteurs et sur le terrain.